

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 73.394.814 DT et un résultat de la période de 2.173.659 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 30 septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 septembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 septembre 2018 19,53% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,47% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 59.035.890 DT au 30 septembre 2018, et représente une quote-part de 80,44% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,44% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>59 035 890,403</u>	<u>33 316 612,500</u>	<u>33 109 275,403</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	1 002 921,560	12 273,300	1 555,387
b-	Obligations et valeurs assimilées	58 032 968,843	33 304 339,200	33 107 720,016
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>14 337 258,941</u>	<u>8 162 643,883</u>	<u>9 140 473,003</u>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	0,000	493 523,263
b-	Disponibilités	3.3 14 337 258,941	8 162 643,883	8 646 949,740
AC4	<u>Autres actifs</u>	3.4 21 664,738	5 299,485	8 099,534
TOTAL ACTIF		73 394 814,082	41 484 555,868	42 257 847,940
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	3.5 0,000	0,000	0,000
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6 97 908,918	97 688,118	90 160,072
a-	Opérateurs créditeurs	97 908,918	97 688,118	90 160,072
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.7 82 866,723	135 324,290	33 805,553
a-	Autres créditeurs divers	82 866,723	135 324,290	33 805,553
TOTAL PASSIF		180 775,641	233 012,408	123 965,625
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	3.8 67 916 113,842	38 415 983,241	40 461 046,751
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.9 5 297 924,599	2 835 560,219	1 672 835,564
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 822 387,983	1 529 474,660	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	2 475 536,616	1 306 085,559	1 672 835,564
ACTIF NET		73 214 038,441	41 251 543,460	42 133 882,315
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		73 394 814,082	41 484 555,868	42 257 847,940

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.10</u>	<u>790 462,367</u>	<u>2 531 842,236</u>	<u>415 311,093</u>	<u>1 590 253,353</u>	<u>1 984 292,299</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.11</u>	<u>211 150,843</u>	<u>568 703,043</u>	<u>89 221,595</u>	<u>288 403,429</u>	<u>393 247,088</u>
	Total des revenus des placements		<u>1 001 613,210</u>	<u>3 100 545,279</u>	<u>504 532,688</u>	<u>1 878 656,782</u>	<u>2 377 539,387</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.12</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 245,771</u>	<u>-6 151,722</u>	<u>-6 151,722</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.13</u>	<u>-169 942,180</u>	<u>-482 272,672</u>	<u>-89 653,367</u>	<u>-301 713,524</u>	<u>-391 426,563</u>
	Revenu net des placements		<u>831 671,030</u>	<u>2 618 272,607</u>	<u>411 633,550</u>	<u>1 570 791,536</u>	<u>1 979 961,102</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>3.14</u>	<u>-30 447,719</u>	<u>-80 703,524</u>	<u>-52 419,845</u>	<u>-155 454,560</u>	<u>-217 826,292</u>
	Résultat d'exploitation		<u>801 223,311</u>	<u>2 537 569,083</u>	<u>359 213,705</u>	<u>1 415 336,976</u>	<u>1 762 134,810</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-108 100,662</u>	<u>-62 032,467</u>	<u>-25 526,009</u>	<u>-109 251,417</u>	<u>-89 299,246</u>
	Sommes capitalisables de la période		<u>693 122,649</u>	<u>2 475 536,616</u>	<u>333 687,696</u>	<u>1 306 085,559</u>	<u>1 672 835,564</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>108 100,662</u>	<u>62 032,467</u>	<u>25 526,009</u>	<u>109 251,417</u>	<u>89 299,246</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>36 340,908</u>	<u>29 870,331</u>	<u>-1 226,931</u>	<u>8 288,600</u>	<u>12 570,687</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-46 686,007</u>	<u>-393 633,744</u>	<u>-5,793</u>	<u>-220 232,387</u>	<u>-222 113,117</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-2,424</u>	<u>-146,382</u>	<u>-12,409</u>	<u>-21,415</u>	<u>-32,285</u>
	Résultat net de la période		<u>790 875,788</u>	<u>2 173 659,288</u>	<u>357 968,572</u>	<u>1 203 371,774</u>	<u>1 552 560,095</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	790 875,788	2 173 659,288	357 968,572	1 203 371,774	1 552 560,095
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	801 223,311	2 537 569,083	359 213,705	1 415 336,976	1 762 134,810
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	36 340,908	29 870,331	-1 226,931	8 288,600	12 570,687
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	-46 686,007	-393 633,744	-5,793	-220 232,387	-222 113,117
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	-2,424	-146,382	-12,409	-21,415	-32,285
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	-3 975 896,559	28 906 496,838	63 901,827	-10 812 412,741	-10 279 262,207
a- <u>Souscriptions</u>	3 060 205,542	56 059 666,902	6 461 701,645	20 142 780,090	31 507 191,647
<u>Capital*</u>	2 868 018,438	53 549 142,193	6 084 167,671	19 140 903,795	29 744 248,645
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	-14 351,846	-42 627,758	-4 207,550	34 885,988	-37 547,829
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	206 538,950	2 553 152,467	381 741,524	966 990,307	1 800 490,831
b- <u>Rachats</u>	-7 036 102,101	-27 153 170,064	-6 397 799,818	-30 955 192,831	-41 786 453,854
<u>Capital**</u>	-6 600 381,588	-25 746 073,926	-6 019 901,696	-29 386 245,042	-39 492 697,585
<u>Régularisation des sommes non capitalisables**</u>	32 916,707	58 536,377	-26 828,260	-87 594,118	-18 501,907
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	-468 637,220	-1 465 632,515	-404 726,382	-1 481 353,671	-2 275 254,362
Variation de l'actif net	-3 185 020,771	31 080 156,126	421 870,399	-9 609 040,967	-8 726 702,112
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	76 399 059,212	42 133 882,315	40 829 673,061	50 860 584,427	50 860 584,427
b- <u>En fin de période</u>	73 214 038,441	73 214 038,441	41 251 543,460	41 251 543,460	42 133 882,315
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	1 803 942	1 013 791	999 270	1 266 050	1 266 050
b- <u>En fin de période</u>	1 710 424	1 710 424	1 000 933	1 000 933	1 013 791
Valeur liquidative	42,804	42,804	41,213	41,213	41,560
Taux de rendement annualisé	4,24%	4,00%	3,43%	3,46%	3,46%
AN6					

*Un reclassement de 647 713,171 DT à été effectué pour les trois trimestres de 2017 afin de corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

**Un reclassement de 994 407,458 DT à été effectué pour les trois trimestres de 2017 afin de corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 30-09-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à la date d'arrêté de la situation pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 002 921,560
Obligations et Valeurs assimilés	2	58 032 968,843
Total		59 035 890,403

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	240	312,350	1 930,320	0,00%
AMEN TRESOR SICAV	8 618	899 977,740	899 977,740	1,23%
FCP AXIS AAA	980	99 963,920	101 013,500	0,14%
Total	9 838	1 000 254,010	1 002 921,560	1,37%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	36 913 309,977
Obligations (b)	21 119 658,866
Total	58 032 968,843

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net
BTA12022020	3 516	3 468 182,400	3 568 740,001	4,87%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 607 837,500	4,93%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 233 260,274	7,15%
BTA110319	1 700	1 739 168,000	1 741 601,096	2,38%
BTA110319A	1 600	1 600 000,000	1 639 153,973	2,24%
BTA110319B	1 000	1 010 000,000	1 024 471,233	1,40%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 490 837,260	2,04%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 914 185,370	3,98%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 477 323,288	2,02%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 109 643,836	6,98%
BTA13042028	4 000	3 750 000,000	3 850 444,683	5,26%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 390 277,983	3,26%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 911 422,400	2,61%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	954 111,080	1,30%
Total	36 741	36 015 572,900	36 913 309,977	50,42%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	30/09/18	30/09/17
Montant	27 003,493	0,000

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	800 000,000	840 744,000	1,15%	
ABSUB2016-11	5 000	400 000,000	420 372,000	0,57%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,749	720 069,149	0,98%	
AB 2009 CB	13 000	519 990,790	520 073,990	0,71%	
AB 2010	2 000	93 332,001	93 767,201	0,13%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 733 120,000	3 750 528,000	5,12%	
AB 2012B	9 000	360 000,000	360 806,400	0,49%	
AB 2012B	2 141	85 640,000	85 831,834	0,12%	
ATB 2009/A2	30 000	375 000,000	382 464,000	0,52%	
ATB 2009/A22	20 000	250 000,000	254 965,567	0,35%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	305 024,000	0,42%	
ATB 2009 TB1	10 000	600 000,000	610 048,000	0,83%	
ATL 2015-1	2 000	160 000,000	162 201,600	0,22%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	304 891,200	0,42%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	517 096,000	0,71%	
ATL 2018-1BB	5 000	500 000,000	506 556,000	0,69%	
ATTI LESG 15-2A	4 000	240 000,000	251 340,800	0,34%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	300 000,000	305 906,400	0,42%	
ATTILES2015A	7 000	280 000,000	287 554,400	0,39%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	303 516,000	0,41%	
BH 2015AF	50 000	2 000 000,000	2 041 530,065	2,79%	
BTK 2009/B	30 000	600 000,000	619 176,000	0,85%	
CIL 2014/2	5 000	200 000,000	208 128,000	0,28%	
CIL 2015/2	4 000	240 000,000	253 520,000	0,35%	
CIL 2016/1	5 000	300 000,000	306 804,000	0,42%	
CIL 2017-1	5 000	400 000,000	406 396,000	0,56%	
HL 2015/01A	2 000	80 000,000	82 080,000	0,11%	
HL 2015/B	10 000	1 000 000,000	1 053 816,000	1,44%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 032 176,000	1,41%	
HL 2016-2	4 000	400 000,000	421 129,600	0,58%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	416 035,200	0,57%	
SERVICOM16	500	50 000,000	50 278,400	0,07%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	356 941,200	0,49%	
ATTIJ LEASING 2017-1	3 000	300 000,000	314 421,600	0,43%	
TLG 2018-1	2 000	200 000,000	205 358,400	0,28%	
UIB 2012/1A	14 462	413 130,167	428 066,521	0,58%	
UIB 2012/1A2	50 800	1 450 340,000	1 503 809,819	2,05%	
UNIFAC2015A	2 800	168 000,000	173 980,800	0,24%	
UNIFAC2015B1	4 200	252 000,000	262 254,720	0,36%	
TOTAL	446 403	20 620 535,707	21 119 658,866	28,85%	

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2018.

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2018 à 14.337.258,941 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	4 650 000,000	4 699 122,563	6,42%
Avoirs en banque		9 638 136,378	13,16%
TOTAL	4 650 000,000	14 337 258,941	19,58%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
OPT230818-111018	AMEN BANK	23/08/2018-11/10/2018*	151 379,441	2,8%-6% **
PLACT091018	AMEN BANK	09/10/2018	1 019 196,493	7,82%
PLACT111218	AMEN BANK	11/12/2018	1 003 485,589	8,37%
PLACT281118	AMEN BANK	28/11/2018	1 508 805,698	8,37%
PLACT301018	AMEN BANK	30/10/2018	1 016 255,342	8,15%
TOTAL			4 699 122,563	

* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax.

** il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/09/2018 21.664,738 DT contre 5.299,485 DT au 30/09/2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	9 736,788	5 299,485	8 099,534
RS sur obligations	11 927,950	0,000	0,000
Total	21 664,738	5 299,485	8 099,534

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2018.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Gestionnaire	11 221,066	6 977,622	7 068,133
Dépositaire	86 687,852	90 710,496	83 091,939
Total	97 908,918	97 688,118	90 160,072

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	57 515,811	350,109	5 705,440
Intérêt Emetteur reçu d'avance	0,000	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	17 100,000	23 894,685	20 809,598
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0,000	103 834,241	0,000
TCL	1 315,338	0,000	0,000
CMF	6 014,746	3 488,811	3 534,071
Total	82 866,723	135 324,290	33 805,553

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 s'élève à 31.080.156,126 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital 27 455 067,091

Variation de la part du revenu 3 625 089,035

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2017 (1)	40 461 046,751
Variation de la part du capital (2)	27 455 067,091
Souscriptions	53 549 142,193
Rachats	-25 746 073,926
Frais de négociation de titres	-146,382
VDE/act.cote	1 617,970
VDE/titres.Etat	-50 568,000
VDE / titres OPCVM	1 049,580
+/-V réalisée emp.société	-1 558,664
+/- V réal/act.cote	11,250
+/- V réal/titres Etat	-85 263,818
+/- V réal/ titres OPCVM	-306 822,512
+/- V report/act.cote	-1 243,037
+/- V report/titres Etat	79 013,818
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu.Dessommes non cap.(souscription)	-42 627,758
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	58 536,377
Capital au 30-09-2018 (1)+(2)	67 916 113,842

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	1 149 552,419	-405 111,947	-385 464,285
Résultat d'exploitation	2 537 569,083	1 415 336,976	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-62 032,467	-109 251,417	-89 299,246
Total	3 625 089,035	900 973,612	1 287 371,279

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	443
Nombre d'actionnaires entrants	41
Nombre d'actionnaires sortants	-61
Nombre d'actionnaires au 30-09-2018	423

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Sommes capitalisables exercices antérieurs	2 822 387,983	1 529 474,660	0,000
Résultat d'exploitation	2 537 569,083	1 415 336,976	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-62 032,467	-109 251,417	-89 299,246
Total	5 297 924,599	2 835 560,219	1 672 835,564

3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	0,000	379 954,385	600,000	262 692,806	262 692,806
Revenus des obligations	339 086,643	866 661,968	191 133,507	626 638,283	807 949,355
Revenus des BTA	451 375,724	1 285 225,883	223 577,586	700 922,264	913 650,138
Total	790 462,367	2 531 842,236	415 311,093	1 590 253,353	1 984 292,299

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	89 328,021	296 629,545	64 327,014	251 678,596	321 530,859
Revenus des Certificats de dépôt	25 337,625	69 097,212	11 952,778	14 094,809	28 873,771
Revenus des Pensions livrées	79 509,627	170 963,428	7 641,803	13 667,719	23 913,477
Revenus du Compte rémunéré	16 975,570	32 012,858	5 300,000	8 962,305	18 928,981
Total	211 150,843	568 703,043	89 221,595	288 403,429	393 247,088

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	3 245,771	6 151,722	6 151,722
Total	0,000	0,000	3 245,771	6 151,722	6 151,722

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;
- La rémunération de Amen Bank, composée de :
 - A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	37 462,624	109 929,102	20 947,048	70 493,816	91 454,808
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 375,000	22 125,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	125 042,056	350 031,070	61 331,319	209 094,708	270 471,755
Total	169 942,180	482 272,672	89 653,367	301 713,524	391 426,563

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	18 729,300	54 962,533	10 473,529	35 244,565	45 725,066
Sces bancaires et assimilés	727,860	2 272,066	473,576	640,569	1 124,240
TCL	2 890,559	7 178,523	1 604,981	5 399,185	6 400,189
Jetons de présence	8 100,000	16 290,402	3 496,000	10 336,000	25 750,913
Contribution exceptionnelle	0,000	0,000	36 371,759	103 834,241	138 825,884*
Total	30 447,719	80 703,524	52 419,845	155 454,560	217 826,292

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.